



DUERP

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



**LE DOCUMENT UNIQUE
EST DESTINÉ AUX PERSONNES
EN CHARGE DE METTRE
EN ŒUVRE LA PRÉVENTION
DES RISQUES DANS
L'ENTREPRISE**

CONSEIL

L'évaluation des risques en entreprise est une obligation réglementaire

LIEU DE FORMATION

Dans vos locaux



VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Nos formations peuvent vous être accessibles. Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation.

Pour toute information : contact.handicap@vivalians.fr

Autres sources d'informations   

OBJECTIF

Améliorer ou de vous accompagner dans votre démarche d'évaluation des risques rendu obligatoire par le Code du travail L4121- 3 et R4121-1

- Formalisation de l'évaluation des risques et du document unique
- Mise à jour de votre document unique
- Mise en place d'un plan d'actions correctives

Moyens pédagogiques

- Conseil

Moyens techniques

- Ordinateur
- Vidéoprojecteur

Moyens d'encadrement

- Formateur conseil



MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Remise du document unique ou du rapport de prestation



DUERP

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PROGRAMME

SÉQUENCE 1 : L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Rappel réglementaire
- Jurisprudence de la Cour de Cassation du 12 janvier 2011

SÉQUENCE 2 : ÉVALUER LES RISQUES AU POSTE DE TRAVAIL

- Organisation et méthodes d'analyse des risques.
- Identifier les dangers.
- Estimer et hiérarchiser les risques.

SÉQUENCE 3 : RÉDIGER, ORGANISER LE SUIVI ET L'ÉVOLUTION DU DOCUMENT UNIQUE

- Recueillir les résultats de l'évaluation des risques.
- Rédaction ou modification de l'analyse des risques dans le document unique

- Aborder les points clés pour répondre aux exigences de la loi.
- Optimiser son analyse des risques déjà réalisée dans votre entreprise.
- Construire un plan d'actions et suivre l'efficacité des actions décidées.
- Effectuer les mises à jour du document unique
- Faire vivre le document unique : créer une dynamique et une culture sécurité.